



ERRATUM

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 722-24 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2024, a été préparé et déposé à mon bureau au 1, rue Principale, à Bedford.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en quatre (4) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement:	25 mars 2024
Deuxième versement:	16 mai 2024
Troisième versement:	18 juillet 2024
Quatrième versement :	17 octobre 2024

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **25 mars 2024**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes sera effectué le ou vers le 22 février 2024.

Quant à la tarification pour la consommation de l'eau potable et le traitement des eaux usées imposée aux propriétaires d'immeubles munis d'un compteur, elles sont dues et exigibles par versements établis suivant la fréquence des relevés de consommation, et ce, dans les trente (30) jours de l'envoi du compte à cet effet.

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou en cas d'incertitude, il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxation au 450 248-2440.

Donné à Bedford, ce 20^e jour de février 2024.

Richard Joyal, B.A.A., OMA
Directeur général